

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

- Coloured covers /
Couverture de couleur
- Covers damaged /
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated /
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing /
Le titre de couverture manque
- Coloured maps /
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) /
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations /
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material /
Relié avec d'autres documents
- Only edition available /
Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion
along interior margin / La reliure serrée peut
causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la
marge intérieure.

- Additional comments /
Commentaires supplémentaires:

L'Institut a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated /
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies /
Qualité inégale de l'impression

- Includes supplementary materials /
Comprend du matériel supplémentaire

- Blank leaves added during restorations may
appear within the text. Whenever possible, these
have been omitted from scanning / Il se peut que
certaines pages blanches ajoutées lors d'une
restauration apparaissent dans le texte, mais,
lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas
été numérisées.

La Revue Canadienne publie un album illustré... de 22 pages de matières littéraires et de pages de musique.

ON S'ABONNE: A Montreal, AUX BUREAUX No. 15, RUE ST-VINCENT.

A Quebec, CHEZ M. F. X. JULIEN, MAISON DE LA CORPORATION.

La Revue Canadienne

DU MONDE POLITIQUE, RELIGIEUX, LITTÉRAIRE, INDUSTRIEL, ET COMMERCIAL.

LOUIS O. LE TOURNEUX, RÉDACTEUR EN CHEF.

Education.

Industrie.

Progres.

feuilleton de la Revue Canadienne.

ETUDES HISTORIQUES.

LES HASARDS DE LA SAINT-BARTHELEMY.

-1572-

V.-LA DETTE DE JEU.

(Suite et fin.)

-Je vous remercie, Yves, pour ce bon secours, si M. de Pardailhan était césar, si je le savais à cette heure en sûreté! -Il est plutôt en sûreté que vous-même, Anne, puisqu'il loge au Louvre, dans la propre chambre du roi de Navarre! -Le Seigneur Dieu nous aide! s'écria le valet; voici des cavaliers qui débouchent par la rue Saint-André-des-Arcs! -Merci de nous! s'écria Mme. de Curson; voici une grosse bande de gens qui sort de l'Abbaye avec des torches! -Madame ma mère, rentrez chez vous, dit le jeune homme d'un ton d'autorité que motivait la circonstance; je vous promets de ne être pas longtemps à vous rejoindre, avec la grâce de Dieu. Et vous, ma sœur, sur votre vie, ne prononcez pas une parole et ne laissez faire ce qui conviendra pour notre salut! -Oh! mon fils! ils viennent! ma pauvre fille! murmura la dame de Curson en se cramponnant à la porte qu'elle s'imaginait faire mourir. -Par votre âme! madame ma mère, si vous ne rentrez promptement, vous nous perdrez tous! disait à demi voix Yves de Curson. Ca, ma sœur, ne vous lancez pas ainsi, pour Dieu!

-Je vous ai demandé où vous logiez? dit Maugiron qui n'avait aucune intention hostile à l'égard de ceux qu'il s'appropriait à rançonner. -La rançon que je vous ai promise, reprit Yves de Curson, comprend toutes les personnes de ma famille et de ma maison, sans exception? -Et, en outre, M. Pardailhan qui sera mon mari, ajouta Anne troublée d'un triste pressentiment qui fit trembler sa voix. -Ah! Pardailhan! répéta Maugiron avec un signe de tête de mauvais augure: je souhaiterais pour lui qu'il fût avec vous, mais il est au Louvre chez le roi de Navarre. -Je n'entends parler que des personnes qui demeurent à l'hôtel de Genouillac, répliqua Yves; vous vous engagez à les mener sûrement hors de Paris? -Oui, et tout à l'heure, avant que la maquette soit plus échauffée. Faites monter tout votre monde à cheval ou en litère, et je vous conduirai moi-même, sans qu'on vous ôte un cheveu de la tête. -Si j'étais seul de ma personne, je ne consentirais jamais à racheter ma vie à prix d'or et je mourrais plutôt avec mes frères qu'on égorge traitreusement! -Ca, mon maître, reparti vivement Maugiron, avez-vous regret des cinquante mille écus qui sont, dites-vous, une dette de jeu? -Voici l'hôtel où loge madame ma mère, répondit le jeune homme avec noblesse: je vous invite d'y entrer pour que je m'acquie envers vous. -Et! monsieur de Curson? est-ce pas vous? cria Jacques de Saveroux qui parut sur le balcon du premier étage: montez vite, car on a grand besoin de vous césar! -Je vous attendrai ici, dit Maugiron; ne tardez guère, je vous prie, si vous voulez que j'aie encore le pouvoir de tenir ma promesse et de vous sauver tous!

nez devant Dieu comme bonne femme et légitime épouse! -Je le jure devant Dieu! répondit Pardailhan, qui retrouva sa voix naturelle pour prononcer ce serment. -Et vous, demoiselle Anne de Curson, jurez-vous d'aimer, de servir et de contenter en toute chose messire de Goudrin, baron de Pardailhan, que vous tiendrez devant Dieu pour votre bon et fidèle mari? -Devant Dieu, je le jure, répondit la mariée en poussant de nouveaux sanglots. -Par la messe! cria Maugiron avec impatience, en avez-vous bientôt fini. Descendez vite, ou sinon je vous envoie à tous les diables! -C'est toi, Maugiron? dit Saveroux qui se montra sur le balcon, en reconnaissant la voix de son compagnon de table et de jeu. Qu'attend-tu là-bas? -C'est toi, Saveroux? reprit Maugiron, ôté de cette rencontre qui lui donna tout d'abord à penser qu'on s'était amusé à ses dépens: que fais-tu là-haut? -Moi! je règle mes comptes avec mon ami de Curson; après quoi, nous irons voir de près et de près à Paris, le jour levé. Conscie donc à ton ami de Curson de venir régler aussi ses comptes avec moi? Jacques de Saveroux entra dans la salle où son nom avait été prononcé; il vit le baron de Pardailhan, qui s'était assis sur un coude, et qui prêtait l'oreille aux rumeurs du dehors, pendant que sa femme et son beau-frère s'efforçaient de le retenir sur le tapis où il était étendu; il s'agitait convulsivement, il se frappait le front dans ses mains, il s'arrachait les cheveux, comme s'il eût repris son énergie pour comprendre le péril imminent qui menaçait les objets de son affection; il sembla se calmer enfin, apercevant Saveroux, et il tomba épuisé, haletant, sans voix et presque sans regard; puis lui faisant signe d'approcher: -Monsieur de Saveroux, lui dit-il avec effort, vous vous êtes conduit de telle sorte à mon égard, en vous dévouant pour me sauver, que je suis assuré de votre dévouement envers une personne que j'aime plus que moi-même: lorsque je serai mort, je vous confie ma veuve et défendez et à garder, en mon lieu et place, comme si elle fût votre propre femme et que vous fussiez mon frère d'alliance. -Monsieur de Saveroux, vous étiez déjà mon frère d'armes, reprit Yves de Curson, soyez encore mon frère d'alliance! -Frère d'alliance, frère d'armes, frère en Jésus-Christ! s'écria Jacques de Saveroux, avec exaltation. -Madame ma mère, la dot que vous devez octroyer à ma sœur Anne n'est-elle que de soixante mille écus d'or? -Qui sont renfermés en soixante sacs dans ce coffre, dit la dame de Curson: ils sont à vous, monsieur de Pardailhan. -Je les donne et légue à ma chère veuve, reprit Pardailhan, pour en faire tel usage qui lui conviendra. -J'en ai besoin aujourd'hui, ma sœur, interrompit Yves de Curson: j'ai emprunté et les rendrai sur mon patrimoine; car il importe que je paye une dette de jeu, à savoir soixante-dix mille écus que j'ai perdus cette nuit contre M. de Saveroux ci-présent. -Par la mort! que voulez-vous que j'en fasse? s'écria Saveroux, repoussant la cassette que le jeune homme lui présentait. -Vous me, les prêtez à votre tour, mon frère d'armes, afin que je paye la rançon de ma mère, de ma sœur et la nôtre à tous moyennant la somme de cinquante mille écus d'or que Maugiron attend à la porte de l'hôtel. -M. de Curson, cria encore Maugiron, si vous tardez à venir, je ne réponds plus de rien et retire ma promesse de sauf-conduit!

nous escorter en personne, jusqu'à ce que vous soyez en lieu d'asio et de sécurité. -Adieu vous dis, madame de Pardailhan! s'écria le mourant; adieu, mon frère d'alliance! adieu, Yves! adieu, vous tous que je lis à la garde du Dieu!

En achevant ces mots, il arracha violemment les linges qui fermaient ses blessures, et provoqua ainsi une hémorragie qui l'éteignit aussitôt. Anne s'était évanouie, parmi des flots de sang; Jacques de Saveroux l'emporta, sans mouvement, dans la litière, où Yves de Curson avait déjà entraîné sa mère. Le cortège se mit en marche, sous les auspices du sire de Maugiron, qui eut beaucoup de peine à la faire passer sans accident à travers le faubourg. Yves de Curson avait pourtant fait prendre, à ses gens, et au ministre protestant lui-même, le signe de ralliement des catholiques, la cocarde blanche au chapeau et le mouchoir noué au bras gauche; mais les meurtriers étaient avides de carnage, qu'ils cherchaient partout des victimes, et voyaient des huguenots dans tout ceux qui ne se montraient pas teints de sang. Saveroux, par bonheur, offrait à cet égard autant de garanties que ses bureaux pouvaient en désirer. -Celui-là, disait-on, en le voyant, a gaillardement travaillé! Quo je devienne huguenot, s'il n'a pas gué des pardons pour six vingt ans!

Lorsque la litière fut sur la route de Saint-Cloud, à l'abri des attaques et des poursuites du parti catholique, cette route était semée de fuyards échappés au massacre, Yves de Curson invita ses gens à ôter les cocardes et les mouchoirs qui les avaient protégés jusque-là et qui pouvaient plus loin leur être funestes; il alla ensuite à M. de Maugiron, le remercia de sa protection, et lui offrit la cassette qui contenait plus que la somme convenue entre eux à titre de rançon. -La somme est entière et au-delà, lui dit-il; nous n'avons pas loisir de la compter. Nous ne sommes pas quittes toutefois, monsieur, et vous me devez, ainsi que vos amis, une bolla expertise d'armes qui ne se fera pas au Pré-aux-Clercs, mais, Dieu aidant, sur quelque champ de bataille où les huguenots prendront leur revanche de la perfidie de leurs assassins.

Maugiron reçut la cassette, l'ouvrit pour en voir le contenu et la plaça en selle devant lui; puis, il partit au galop pour retourner à Paris. Mais Jacques de Saveroux lui cria d'arrêter, le rejoignant à cinquante pas du cortège, et se jetant à la bride de son cheval: -Tu es mon prisonnier, Maugiron, cria-t-il, et je t'impose à quatre-vingt mille écus d'or de rançon!

-La gauserie est plaisante, Saveroux, reprit Maugiron à la gorge duquel Jacques avait porté la pointe de son épée; mais je n'ai pas le loisir de jouer à ce jeu-là: la besogne n'est pas faite encore au faubourg Saint-Germain. Viens-tu pas y gagner le paradis avec moi? -Je ne gausse pas, Maugiron, et je te prie de me bailler le coffre où sont soixante mille écus d'or: tu m'en devras vingt mille du dé-mourant, et je te laisse aller sur parole, à moins que tu ne préfères m'accompagner à La Rochelle; les maux liés. -Saveroux, ce n'est donc point un jeu? Quoi! méchant traître, tu prétends me dépouiller de mon bien? -Toi qui rançonnes les gens, il convient que tu sois pareillement rançonné. Ne m'accuses pas de trahison, puisque je suis maintenant huguenot, et que j'ai à venger sur les égoeurs le sang de mon frère d'alliance, le baron de Pardailhan.

Jacques de Saveroux, en effet, abjura le catholicisme, épousa la veuve de Pardailhan et fut un des plus braves capitaines de l'armée calviniste, quoiqu'il gardât au fond du cœur une espèce de reconnaissance pour le Saint-Barthélemy, à laquelle il devait sa fortune, sa femme et son honneur. Depuis lors, il ne toucha jamais aux dés, ni aux cartes.

P. L. JACOB, bibliophile.

C'est avec la confiance la plus entière, depuis (loyauté) et l'intelligence de ses fidèles communités du Canada que Sa Majesté a bien voulu recevoir cette adresse; mais c'est en même temps un profond regret que Sa Majesté a éprouvé qu'elle n'existe dans cette partie de son domaine qu'il existe de cette nature. L'ordre de Sa Majesté d'adresser à Votre Seigneurie les observations suivantes sur le sujet de l'adresse que les Conseillers de Sa Majesté ont adressées à Sa Seigneurie par les provinces de l'Assemblée et qu'elle a bien voulu depuis sanctionner.

Le gouvernement de Sa Majesté croit qu'on ne saurait dire que la principale de Sa protection doit être la base universelle de la connexion générale normale entre le Royaume-Uni et ses colonies, ni même de leurs relations commerciales. Il est un groupe considérable et important de colonies appartenant à ce pays, qui font un commerce très étendu et offrent un caractère tout britannique, ou le système protecteur n'a jamais exercé une influence bien grande et où le principe protecteur n'a encore aujourd'hui qu'une existence à peu près nominale; je parle des colonies Australiennes et l'on ne peut s'empêcher de remarquer que bien qu'elles soient des plus éloignées, et qu'elles aient en conséquence le plus besoin de protection commerciale, elles n'en ont pas moins fait des progrès très rapides, et ont ainsi prouvé que cette protection n'était pas nécessaire. Il est vrai qu'on peut attribuer une partie de leurs prospérités matérielles aux travaux imposés aux condamnés; mais ceci est encore loin d'être une explication suffisante, puisque l'exemple le plus remarquable de progrès et de prospérité dans les possessions de Sa Majesté en Australie se trouve dans celles où il n'y a jamais eu de personnes condamnées aux travaux forcés.

Il est hors de doute que l'énergie des habitants des colonies a été, après l'aide de la divine providence, la cause première de leur prospérité; néanmoins toujours animés mais jamais dépassés, toujours favorisés mais jamais restreints par les avantages d'un commerce libre. La même énergie, sans avoir à lutter contre les désavantages de l'éloignement, peut le prédire avec confiance, un état semblable pour développer les ressources que possède l'Amérique Britannique du Nord, et cela avec un succès non moins grand que celui que l'on a vu dans les capitales, l'industrie et l'art, auront par leur libre écoulement, et pourront servir de préjudice des individus, tirer parti des matériaux abondants et des éléments de prospérité que les colonies ont favorisés si libéralement.

Le gouvernement de Sa Majesté est heureux de voir que l'Assemblée a admis avec une vive satisfaction la proposition de la Canada; l'Assemblée a ainsi prouvé que le système protecteur, modéré, qui a été suivi jusqu'à ce jour, n'est pas la cause de la prospérité commerciale, et qu'elle n'est pas tout à fait encore au faubourg Saint-Germain. Viens-tu pas y gagner le paradis avec moi? -Je ne gausse pas, Maugiron, et je te prie de me bailler le coffre où sont soixante mille écus d'or: tu m'en devras vingt mille du dé-mourant, et je te laisse aller sur parole, à moins que tu ne préfères m'accompagner à La Rochelle; les maux liés. -Saveroux, ce n'est donc point un jeu? Quoi! méchant traître, tu prétends me dépouiller de mon bien? -Toi qui rançonnes les gens, il convient que tu sois pareillement rançonné. Ne m'accuses pas de trahison, puisque je suis maintenant huguenot, et que j'ai à venger sur les égoeurs le sang de mon frère d'alliance, le baron de Pardailhan.

Jacques de Saveroux, en effet, abjura le catholicisme, épousa la veuve de Pardailhan et fut un des plus braves capitaines de l'armée calviniste, quoiqu'il gardât au fond du cœur une espèce de reconnaissance pour le Saint-Barthélemy, à laquelle il devait sa fortune, sa femme et son honneur. Depuis lors, il ne toucha jamais aux dés, ni aux cartes.

P. L. JACOB, bibliophile.

LIBERTÉ DU COMMERCE.

RÉPONSE.

De Sa Majesté à l'Adresse de l'Assemblée demandant la protection des intérêts du Canada, dans les changements qui pourront être faits aux Lois pour l'admission de la Farine et du Blé étrangers sur les Marchés Britanniques.

(Copie.) No. 33. Downing Street, 3 Juin, 1846. Milord, J'ai l'honneur d'accuser la réception de votre dépêche du 13 mai, n. 34, transmettant, pour que je la présente à Sa Majesté, une adresse votée par les loyaux sujets de Sa Majesté, les communes du Canada. Dans cette adresse, il est dit que l'Assemblée du Canada, voyant que le principe de l'adoption de la protection des relations commerciales qui est maintenant soumis à la considération du parlement impérial; et l'on y développe les divers motifs sur lesquels ces impressions sont fondées.

Ce n'est pas pour tirer avantage de cette discussion un de ces arguments que le gouvernement de Sa Majesté fait allusion aux étrangers qui ont déjà existé; et à la manière dont l'étranger n'a pas dissuadé; un aperçu de cette nature ne peut avoir d'autre effet que de retarder la journée favorable sur le mérite de la question. Mais craintes que non entretient aujourd'hui l'existence de ce que l'on se propose de lever tous les droits différentiels entre le blé Canadien et le blé étranger. Il n'y a donc rien à prouver, que les communes des blés au Canada, à prospérer jusqu'à proportion d'importation, montent des droits différentiels. Bien au contraire, la loi de 1838 (1) minuit la différence en faveur du Canada; celle de 1843 qui a réduit les droits sur les blés canadiens à un chelin par quartier; l'absence en lui corporeuse faveur et contre les blés étrangers; une différence bien plus faible que celle qui existait sous l'une ou l'autre des lois des précédentes, et cependant le commerce des grains en Canada a grandi et prospéré; les exportations n'ont pas pu contribuer au bonheur de la prospérité du peuple de la colonie que l'Assemblée, qui partage en cela la satisfaction de Sa Majesté et du parlement anglais, n'y a pas à vaincre d'un pas ferme et progressif. Mais cette extension n'a pas été le résultat de la protection que ce changement accordait; ni de celle que de nouvelles ont sans cesse augmenté de pair avec les nombreux changements qui ont eu pour but, quoiqu'il le diminue, l'absence de l'étranger.

L'Assemblée, par la suite, sous l'impression que l'on aura une grande révolution dans les principes de ces changements que l'on voit introduire dans le monde; qu'il y a une vive impression sur le Canada de la réduction, qu'il est parvenu à l'extension de ses productions. Mais les relations commerciales canadiennes ont augmenté tous les jours; et les communes des blés au Canada ont gagné par leur libre écoulement et les avantages qui ne pourront être de l'amélioration des consommations, libérées

certainement légitime de dire, et l'assemblée n'a probablement pas voulu le donner à entendre que son industrie sera paralysée, à moins qu'il ne continue à recevoir le prix qu'il a retiré jusqu'ici de son grain. — Ces alarmes viennent sans doute de l'idée que l'on a qu'une réduction soudaine, permanente et considérable aura lieu dans les prix immédiatement après la révocation des lois des céréales anglaises. Sans vouloir apprécier strictement les effets incertains ou momentanés de cette mesure, le gouvernement de Sa Majesté ne peut s'empêcher d'admettre que s'il partageait ces alarmes, il serait plus en état d'apprécier les motifs spéciaux en apparence mais qui sont loin d'être concluants, sur lesquels s'appuient les cultivateurs canadiens pour avoir tant de craintes sur le sort à venir de la Colonie. Il est prêt à admettre que ces restrictions artificielles levées, il y aura réduction dans le prix moyen ordinaire; mais quand il considère l'accroissement ferme et rapide de la population des pays du globe qui produisent le plus de blé, il ne peut s'empêcher de croire qu'il serait imprudent pour les partisans de la protection commerciale, comme pour ceux qui ne le sont pas, d'alléguer pour ou contre ces mesures qu'elles opérèrent quelque grande révolution dans les prix; et l'attente de ces avantages, toute impatiente qu'elle soit, se rapporte plutôt à l'état forme des marchés et à la vigueur que le commerce en général retirera de l'abolition des restrictions imposées sur l'échange des commodités, et à l'avantage qui résultera pour l'agriculture de la cessation de toutes ces influences artificielles qui troublent la balance de ses diverses opérations, et de cet signal salutaire que la compétition, qui ne saurait jamais être poussée trop loin dans les opérations agricoles, ne peut manquer de donner à l'industrie.

ment des grains doit être principalement effectué. Les marchandises anglaises sont admises au Canada moyennant des droits d'importation très peu élevés; au contraire ces droits sont énormes aux Etats-Unis. L'effet de cette différence est non-seulement de donner à l'exportateur britannique une meilleure position sur le marché canadien que sur le marché des Etats-Unis, mais de lui permettre de donner un prix plus élevé pour l'article qu'il achète en retour, et par conséquent de donner au commerce des grains du Canada un avantage correspondant sur celui des Etats-Unis, aussi longtemps que les tarifs actuels resteront en vigueur. Quant à cette partie de l'adresse qui prie Sa Majesté d'inviter le gouvernement des Etats-Unis à établir une égalité de commerce entre les domaines de la république et les colonies de l'Amérique Britannique du Nord, j'ai ordre de charger Votre Seigneurie d'assurer l'Assemblée, que Sa Majesté fera volontiers prescrire à son ministre, à Washington de se prévaloir de la première occasion convenable pour appeler l'attention du gouvernement sur ce sujet important; et Sa Majesté éprouvera la plus sincère satisfaction, si les communications qui pourront avoir lieu par la suite dans ce but, amènent le résultat désiré par ses fidèles communes du Canada. Le gouvernement de Sa Majesté a dans plusieurs occasions, comme l'Assemblée doit le savoir, essayé de faire des arrangements avec les puissances étrangères pour diminuer réciproquement les tarifs; des tentatives semblables ont été faites entre certaines puissances étrangères, l'une avec l'autre mais presque invariablement sans succès. Quelque soient les arguments dont on puisse se servir pour démontrer les avantages que les deux parties retireraient si on avait pu engager les Etats-Unis à agir simultanément dans le même but l'expérience a suffisamment démontré la difficulté d'effectuer ces opérations combinées sur des matières qui sont, à proprement parler, du ressort des affaires d'intérieur; et elle a suggéré la sagesse de l'assurer des avantages incomplets qui dépendent de nos propres actes, plutôt que de les perdre en s'efforçant de réaliser les avantages plus grands à la vérité, mais qui ne sont pas à notre portée. Si le gouvernement Américain persiste à maintenir l'échelle de Droits d'Importations qui est maintenant en vigueur sur sa frontière, le gouvernement de Sa Majesté verrait avec regret cette politique nuisible au Canada, mais il se réjouira de l'existence de lois plus favorables au commerce, du côté canadien, et il espère à la fois retirer de ces lois un avantage direct pour les habitants et le commerce de cette Province, et un autre avantage bien plus considérable encore, que l'exemple constant donné par ce pays et ses Colonies ne peut manquer, l'un espère, de produire, en disposant les Puissances étrangères en faveur de l'abolition des restrictions qui pèsent sur le commerce. A l'égard de la partie de l'adresse qui se rapporte au droit d'un chelin par quarter qu'on se propose d'imposer sur tout blé importé en Angleterre, après l'abolition de la loi des céréales, je dois renvoyer Votre Excellence, à ma dépêche du 18 avril, No. 56, sur le même sujet. Il serait, comme de raison, encore plus difficile de s'éloigner de la marche indiquée dans cette dépêche au moment où le Bill introduit dans la chambre des communes par les conseillers de la Couronne a passé tous les degrés de procédure dans cette Chambre, et a été approuvé quant à son principe, lors de sa seconde lecture dans la Chambre des lords. Il est nécessaire que je m'explique ici relativement à une expression dont je me suis servi, et qui paraît avoir donné lieu à un malentendu. J'ai déclaré à votre Seigneurie, dans une dépêche précédente, le désir qu'il y eût le gouvernement de Sa Majesté que le commerce du Canada se rapproche de l'état de parfaite liberté autant que les dispositions de ses habitants et les exigences du revenu public pourront le permettre; et de là, on infère que la somme de 1s. par quarter, qui a été adoptée depuis longtemps dans le pays comme le taux d'un droit nominal sur le grain devrait être aboli. Mais les termes dont je me suis servi se rapportaient au commerce du Canada tel qu'il affecté par les lois applicables à ses propres marchés et ses propres voies de navigation. En effet, s'il eût été fait allusion à une égalité rigide et parfaite de commerce dans les ports et les marchés de ce pays, l'effet de ce principe se serait fait sentir, je le pense, en premier lieu, non sur le droit nominal de un chelin que l'on se propose de conserver sur les grains Coloniaux aussi bien que les grains étrangers, mais plutôt sur les droits très considérables de quinze et dix-huit chelins respectivement, que l'on se propose de conserver sur les articles étrangers correspondants, en regard des droits nominaux de un et deux chelins sur les bois de construction du Canada. Le gouvernement de Sa Majesté, dans l'accomplissement de son devoir envers la Couronne et envers le peuple de ce pays, aussi bien qu'envers l'Empire en général, n'a pas cru qu'il était libre de conseiller à Sa Majesté de ne faire à l'adresse de l'Assemblée Canadienne qu'une réponse brève et purement de forme, bien que l'époque avancée des délibérations du Parlement eût pu fournir au moins une justification technique de cette manière d'agir. Il a cru qu'un exposé plus franc et plus complet de la manière dont il envisage cette grande question dans ces rapports avec le Canada, était dû au corps important qui a transmis l'adresse, et de qui le gouvernement s'attend à obtenir l'examen le plus impartial d'arguments même opposés aux siens. Cette explication est due surtout à cause de l'importance de ce corps et de la Province du Canada; mais quand même il ne s'agirait que de la plus minime proportion des sujets de Sa Majesté, j'ai reçu l'ordre de dire qu'il eût également été dans les vœux de Sa Majesté, que cet exposé sincère de la politique de son gouverne-

ment eût été fait. Sa Majesté ne reconnaît pas de distinction entre les sujets les plus rapprochés et les plus éloignés, quand il s'agit d'une matière qui touche de si près à ses relations avec eux et les sentiments de considération et d'affection qui en sont la suite; elle ne saurait non plus admettre à cet égard aucune distinction entre ceux qui sont plus forts ou ceux qui le sont moins, particulièrement à une époque où le Parlement est occupé à discuter des mesures qui sont recommandées à son attention par le motif qu'elles tendent à améliorer la condition des classes les plus nombreuses et les moins riches de son peuple. Le gouvernement de Sa Majesté éprouverait la peine la plus vive, s'il était capable de croire que la connexion entre ce pays et le Canada ne tire sa force d'aucune autre source que de l'échange de privilèges commerciaux. S'il en était ainsi, il pourrait sembler que la liaison consiste dans l'échange non pas d'avantages, mais de charges onéreuses; et dans ce cas on pourrait en venir à penser que cette liaison même a atteint ou est près d'atteindre le terme légitime de son existence. Mais le gouvernement de Sa Majesté assure encore de sa longue durée, fondée sur une base plus large et plus ferme: sur la protection accordée d'une part et l'allégeance librement et loyalement donnée en retour de l'autre; sur des traditions du passé et des espérances d'avenir communes; sur des ressemblances d'origine, dans les lois et les mœurs, dans ce qui lie invariablement entre eux les hommes et les sociétés d'hommes; aussi bien que dans l'association intime de ces intérêts matériels qui, le gouvernement de Sa Majesté en est convaincu, sont destinés non pas à reculer, mais à avancer, non à être déçus, mais à se combiner d'une manière plus intime et plus solide sous l'influence vivifiante d'une plus grande liberté commerciale. J'ai, etc. (Signé) W. E. GLADSTONE. Le Très Honorable Le Comte Cathcart, G. C. B. etc., etc., etc.

A NOS ABONNES DES CAMPAGNES.

Le premier semestre de l'année 1847 étant expiré le 1er juillet courant, nos abonnés sont avertis de vouloir bien nous en faire parvenir le montant sans tarder. La meilleure voie pour envoyer ces argent est la MALE-POSTE. Depuis plusieurs années tous les argent envoyés par la malle nous sont parvenus régulièrement. Nous espérons que nos abonnés des campagnes voudront bien se conformer à cet avis et nous éviter les frais de collection. Rien n'est plus facile que de mettre quelques piastres en billets dans une lettre et de l'expédier par la malle. Ceux qui nous négligent ne sont pas nos amis.



LA REVUE CANADIENNE.

MONTREAL, 3 AOUT, 1847.

ASSOCIATION DE LA REFORME ET DU PROGRES.

GRANDE ASSEMBLEE A QUEBEC. Jamais à aucune époque de notre histoire, la population du Bas-Canada ne fut dans une position plus critique que celle dans laquelle elle se trouve aujourd'hui. Sous les apparences de la légalité et du régime constitutionnel la minorité gouverne et le pays est entre les mains d'un ministère inhabile et malhonnête, qui l'exploite à l'avantage d'une poignée d'hommes et de quelques localités. La session vient de finir et une mesure utile, fructueuse, consciencieusement préparée n'a été émanée de l'initiative ministérielle. Pas une réforme politique, financière, administrative, à laquelle ceux qui gouvernent n'aient opposé une résistance obstinée et systématique. On a fait la sourde oreille à toutes nos protestations, à toutes nos plaintes, à tous nos griefs. On nous a refusé toute influence et toute voix dans les Conseils du pays et on a continué un système de prescriptions politiques et d'injustices, semblable à celui qui, il y a dix ans nous plongea dans les horreurs de la guerre civile. La déplorable incurie, les honteux gaspillages, les scandales publics qui ont signalé l'existence de la présente administration ont fini par porter l'effroi et la tristesse dans l'âme de tous les honnêtes gens. Faut-il s'étonner que les hommes les plus notables et les plus éminents dans la chambre comme au-dehors commencent à se demander où on les mène? Faut-il s'étonner que le ministère lui-même se sente ébranlé, affaibli et que pour se raffermir, pour se fortifier, il ait recours à des remèdes qui constatent le mal sans le guérir? Le ministère tel qu'aujourd'hui renouvelé et recomposé n'est-il plus d'unité, plus d'habileté, plus de puissance? Qu'on interroge à ce sujet non l'opposition, mais la majorité, et l'on restera convaincu

qu'au jugement de tous, le ministère dans sa dernière transformation a plus perdu que gagné. A vrai dire la crise ministérielle dure encore et Dieu sait quand et comment elle finira. Durant la session l'opposition ne s'est pas découragée ni ralentie. Elle n'a manqué à aucun de ses devoirs, non seulement elle a signalé à plusieurs reprises les injustices, les fautes, les vices de la politique actuelle, mais partout à côté du mal, elle a suggéré le remède, et les organes du ministère eux-mêmes ont dû reconnaître l'importance de ses travaux. En face de la politique négative et illibérale du ministère, l'opposition a donc produit sa propre politique avec une pensée et des améliorations réalisables, le contraire du régime ministériel qui tend à faire prévaloir les intérêts privés sur les intérêts généraux, à déaturer à vicier le gouvernement représentatif. L'opposition parlementaire a fait son devoir. Le peuple du Bas-Canada doit maintenant faire le sien. Il ne saurait demeurer froid et impassible spectateur des luttes dans lesquelles on agit ses intérêts les plus chers et son existence même. Il faut que nos hommes politiques trouvent dans l'opposition du dehors un appui ferme, actif, persistant. Le parti ministériel s'entretient se recrute dans l'ombre et dans le silence, par la distribution des places et des faveurs de toutes sortes, par le patronage intéressé qu'il exerce sur les individus et les localités. L'opposition ne peut vivre, grandir, triompher que si l'opinion publique l'alimente sans cesse et la fortifie. Aujourd'hui, plus que jamais, pour le salut du peuple du Bas-Canada il est indispensable que la vie politique circule des centres aux extrémités du pays, qu'elle porte et entretienne partout une énergie et une activité salutaires, qu'elle réveille le sentiment des intérêts populaires si indignement foulés aux pieds. Aide-toi, le ciel t'aidera. L'opposition se félicite, avec raison, d'avoir levé durant la dernière session le drapeau de la réforme, le pays doit se ranger sous ce drapeau. Québec vient de donner l'exemple, un exemple qui, nous en sommes sûrs, sera suivi par la capitale, et par tout le pays. Qu'une immense Association Réformatrice s'organise, qui embrasse à la fois les villes et les campagnes, qu'au moyen d'une souscription populaire, d'un ou deux sous par semaine, on constitue un budget à la réforme, et qu'on se mette à l'œuvre sans tarder. Le temps presse et c'est par des actes, c'est en s'agitant qu'on parviendra à ranimer en Canada l'activité politique, à créer cette agitation pacifique qui est la vie des pays libres et sans laquelle le corps social s'éteint dans la corruption. Réveillons-nous donc de notre léthargie engourdissement. Le temps des élections générales approche. Le peuple doit être préparé à ce grand événement, car les élections prochaines décideront si nous devons être livrés pieds et poings liés à une minorité insolente et injuste, si le Bas-Canada doit être plus longtemps pillé et dominé par le Haut-Canada, si nous devons avoir le semblant ou la vérité du gouvernement représentatif. Est-ce que nous n'avons pas foi dans nos destinées et notre avenir? Après toutes les luttes que nous avons traversées, hésiterions-nous à entrer dans une nouvelle lutte, qui doit nous conduire au triomphe de nos principes politiques, à la réalisation en pratique du gouvernement constitutionnel? Non, nous le disons au nom de tous nos compatriotes, nous n'hésiterons pas; le peuple du Bas-Canada répondra à l'appel et il fera son devoir. Qu'il n'oublie pas ces paroles d'un grand écrivain: "S'il est sur la terre quelque chose de grand, c'est la résolution ferme d'un peuple qui marche sous l'œil de Dieu, sans se laisser un moment à la conquête des droits qu'il tient de lui; qui ne compte ni ses blessures, ni les jours sans repos, ni les nuits sans sommeil et qui se dit: Qu'est-ce que cela? La justice et la liberté sont dignes de bien d'autres travaux." "Il pourra éprouver des infortunes des revers, des trahisons, être vendu par quelques Judas. Que rien ne le décourage. Ses efforts finiront par triompher." Nous devons un tribut de reconnaissance aux citoyens de notre ancienne capitale qui viennent de donner l'élan au grand mouvement réformatrice. Jeudi dernier, une assemblée générale des électeurs du Bas-Canada se réunira à Québec pour poser les bases d'une association de la réforme. L'assemblée fut très nombreuse et composée des habitants les plus respectables de Québec. L'Honorable H. E. Caron fut appelé au fauteuil par les acclamations les plus vives et N. Aubin écrivit, prié d'agir comme secrétaire. Le plus grand enthousiasme régna dans l'assemblée qui fut électrisée par les discours chaleureux et patriotiques des orateurs dont les principaux furent M. M. Caron, Aylwin, Maguire, Ross, Chauveau, Cauchon, etc. etc. Le rapport du Comité nommé le 28 juin, expose la situation critique du Bas-Canada, la nécessité d'une association réformatrice par toute la Province, de l'action et de l'activité du parti libéral, etc. Comme il lui avait été enjoint, le Comité s'est assemblé le 2 juillet et s'est continué en une association sous le nom de Comité Constitutionnel de la réforme et du progrès, dont le but est de surveiller les intérêts politiques du pays et de promouvoir ceux du District de Québec en particulier. Le Comité a fait des règlements et a fixé provisoirement le nombre des officiers indispensables à son organisation. Un président, un président-adjoint, six vice-présidents, un trésorier, un sous-trésorier, un secrétaire-archiviste avec deux assistants et un secrétaire correspondant avec deux assistants. Ces officiers ont le droit d'assister à tous les comités

qui pourront être nommés pour des fins spéciales. La régis du comité général sera confiée à un conseil d'administration composé de 50 membres. Voici les résultats de la première élection d'officiers nommés pour un an; Président L'hon. R. E. CARON, Président-adjoint Jos. LEGARE fils, écuyer, D. Ross, C. M. DeFoy, J. P. Rhéaume, D. Robitaille, Jul. Chouinard, F. X. Hamel, Ste. Foye, etc. Vice-présidents L'hon. La. Massue, P. Huot père, écuyer, N. Aubin, T. Fournier, L. Prévost, J. M. Hodon, J. A. Plamondon, J. B. A. Chartier, écuyer. Trésorier L'hon. La. Massue, Sec. trésorier P. Huot père, écuyer, Sec. archiviste N. Aubin, Assistants T. Fournier, L. Prévost, Sec. corresp. J. M. Hodon, Assistants J. A. Plamondon, J. B. A. Chartier, écuyer. Les messieurs suivants ont été nommés membres du conseil d'administration: J. Maguire, V. Têtu, U. J. Tezier, N. Deleau, A. Soulard, S. Marchildon, Dr. Barty, S. Matte, M. Tezier, E. Chinic, P. Gingras, O. Fiset, A. Giguère, A. Gauthier, Jean Béanger, Ol. Vallières, G. H. Simard, J. Blais, Légaré, F. Lafleur, J. B. Bruneau, M. Dion, P. Fréchet, E. Blais, Dr. Séguin, Pelchat, J. Prévost, O. Vallée, E. Thivierge, P. Gagnon père, M. Paquet, P. Gingras, Rousseau, F. X. Paradis, J. Rousseau, J. P. Piquet, P. Gauvreau, A. Dorval, J. B. Fréchet fils, G. Audette, A. Hamel, E. Gingras, P. Huot fils. Le comité, avant de préparer son manifeste et qu'il en était chargé, a cru devoir convoquer une assemblée générale des concitoyens pour leur soumettre une série de résolutions qui lui serviront de base, ainsi que sa propre organisation. Il espère qu'un jour les premiers obstacles levés et que muni de l'appui de la grande majorité de électeurs du comté, il n'aura besoin que de quelques efforts, d'un peu de zèle de la part de ses membres, d'activité chez ses officiers pour faire établir partout dans la province des comités de citoyens liés à la même cause et qui travailleront tous ensemble à l'objet qui tout homme de bien doit désirer et promouvoir: des institutions fondées sur l'équité, dans l'intérêt du plus grand nombre et soumises au contrôle unique d'hommes libres élus par le peuple. Par ordre du comité, N. AUBIN, Secrétaire-archiviste. Québec, 29 juillet, 1847. Les résolutions suivantes furent ensuite proposées et adoptées unanimement. Sur motion de l'hon. L. Massue, secondé par Jos. Légaré, fils, éc. 1o. Que l'octroi fait aux Canadas d'une forme représentative de gouvernement modelée sur la constitution britannique par le parlement métropolitain, est une preuve durable d'une intention sincère de sa part d'accorder au peuple canadien les droits et privilèges de sujets britanniques. Mais il est suffisamment prouvé par l'expérience de la politique suivie dans cette colonie pendant un demi-siècle, depuis la mise en force de l'acte constitutionnel, que si les espérances qu'il avait fait naître ont été frustrées, on doit attribuer uniquement à l'omission d'avoir imposé au système d'administration coloniale non-seulement les principes mais encore la mise en pratique de la constitution britannique telle que murie par la sagesse et l'expérience d'un peuple éclairé, et que tout autre système de gouvernement dans les colonies est vicieux, illusoire et propre seulement à produire de mutuelles défiances et une éternelle discorde entre les gouvernants et les gouvernés. Résolu sur motion de John Maguire, éc. conseiller de ville, secondé par J. B. Fréchet, fils, éc. 2o. Que le peuple du Canada a vu avec une satisfaction véritable que les ministres de la couronne ont admis sans restriction la nécessité d'introduire dans l'administration pratique du gouvernement colonial le principe de la responsabilité vis-à-vis des représentants du pays: système dont les heureux effets se sont fait sentir sous l'administration impartiale et pacifique du vénéré feu sir Charles Bagot, gouverneur-général de ces provinces. Mais, bien que nous ayons dûment apprécié ces avantages précieux et témoigné notre vive reconnaissance envers l'homme d'état éclairé, sous les auspices duquel le pays put commencer à en goûter les premiers fruits, le respect dû à la vérité et au maintien de nos droits nous oblige néanmoins en même temps à signaler énergiquement la politique inique adoptée par les administrations subséquentes et les efforts inexcusables mais constants qu'elle ont faits pour ravir au peuple de cette province le contrôle constitutionnel et salutaire qu'il doit exercer sur le gouvernement, transformant ainsi la gratitude de sujets loyaux pour ce bienfait inestimable en d'amers regrets à la vue des subterfuges odieux auxquels on a recouru pour les en priver, tout en les dissimulant sous le prestige du gouvernement responsable. Résolu sur motion de C. M. DeFoy, éc. N. P., secondé par P. Huot, père, éc. 3o. Que bien que le pays ait lieu de déplorer et de protester contre la marche suivie par les diverses administrations qui ont précédé l'introduction du gouvernement responsable ou constitutionnel, nous sommes disposés à atténuer leurs fautes autant aux défauts du système lui-même qu'à leur mépris pour les droits du sujet. Mais que durant l'administration de lord Metcalfe et après les déclarations réitérées des cabinets coloniaux aussi bien que des comités

lonial devait être désormais conduit d'après les principes reconnus et mis en pratique dans la chambre des communes de la Grande-Bretagne...

Résolu sur motion de M. le Dr. Robitaille, secondé par Jean Paquet, écrivain. 40. Que cette assemblée saisis avec empressement cette occasion de témoigner son approbation la plus entière de la résistance faite par l'administration LaFontaine-Baldwin...

Résolu sur motion de Dunbar Ross, écrivain, secondé par J. G. Tourangeau, écrivain. 50. Que le ministère auquel sont maintenant confiées les destinées de cette province et que l'on a laissé gouverner le pays par une majorité d'UN dans la chambre d'assemblée...

Résolu sur motion de Jos. Robitaille, écrivain, secondé par O. Fiset, écrivain. 60. Que les tentatives qui ont été permises de temps à autre aux membres qui restent de chacun des cabinets désorganisés de faire auprès des représentants influents du Bas-Canada afin de les engager à s'écarter des grands principes approuvés par la majorité du peuple...

Résolu sur motion de A. B. Sirois, écrivain, N. P. secondé par J. Larouche, écrivain. 70. Que nous nous empressons de saisir l'occasion actuelle de faire taire à jamais les colonies grossières et si souvent réitérées de nos ennemis politiques, en protestant de notre sincère attachement à la couronne britannique...

Résolu sur motion de J. P. Rhéaume, écrivain, secondé par Jos. Prétoboiré, écrivain. 80. Qu'indépendamment de l'objet primitif que cette assemblée a en vue, c'est-à-dire l'avancement politique de la colonie par l'introduction de réformes indispensables dans l'administration pratique du gouvernement...

Résolu sur motion de Jos. Defoy, écrivain, secondé par A. Soulard, écrivain. 90. Que parmi les objets d'une importance vitale à la population de ce pays, l'éducation occupe le premier rang, car sans elle nul peuple ne peut être réellement avancé sous le rapport moral et politique.

Résolu sur motion de P. Lussier, secondé par C. Dion, écrivain. 100. Que cette assemblée n'aurait vu sans une vive admiration la conduite ferme, zélée et patriotique de l'opposition des deux chambres législatives en général et surtout des représentants de la cité et du comté de Québec...

Résolu sur motion de C. Belleau, écrivain, N. P. secondé par J. N. Bossé, écrivain. 110. Que le nombre des membres de l'assemblée législative est insuffisant pour représenter complètement et fidèlement les vœux et les besoins du peuple de cette province...

Résolu sur motion de Ls. Prévost, écrivain, secondé par Th. Et. Roy, écrivain. 120. Que les remerciements de cette assemblée soient votés au président pour la complaisance avec laquelle il a bien voulu la présider et pour les services qu'il a rendus en cette qualité...

Après quoi l'assemblée se dispersa. N. AUBIN, Secrétaire, Québec, le 30 juillet, 1847.

NOUVELLES D'EUROPE.

Le steamer Washington parti de Southampton le 15 de juin est arrivé à New-York vendredi dernier, et nous a apporté des dates de Londres et de Liverpool jusqu'au 14 juin 11 jours plus tard que les dates précédentes.

En Espagne il circule des bruits de conspiration républicaine, d'intrigues mystérieuses auxquelles se trouve mêlé l'oncle et beau-père de la reine qui a reçu ordre de quitter la capitale.

En Allemagne la Diète a consacré par un vote solennel la conduite des trois puissances du Nord dans l'affaire de la République de Cracovie.

En Italie les intrigues autrichiennes sont plus que jamais actives contre la politique du saint-père. Pie IX par prudence dans un proprio motu a enjoint au peuple de cesser les réunions populaires insolites pour quelque cause que ce soit.

Le Parlement Anglais a du être prorogé le 22 juillet et les chambres françaises vers la même époque.

En Afrique Abd-el-Kader fait la guerre à l'Empereur du Maroc et a déjà remporté sur lui une grande victoire.

NOUVELLES LOCALES.

La santé publique à Montréal s'améliore. Il y a moins de cas de fièvres que ces semaines passées. La confiance se rétablit et on espère maintenant que les sheds sont à la Pointe St. Charles, qu'il n'y aura pas d'épidémie.

Les nouvelles arrivées des Etats-Unis ce jour nous parlent de bruits de reprises de négociations pacifiques avec le Mexique. Il n'y a rien de précis.

LA BANQUE D'ÉPARGNE DE LA CITE ET DU DISTRICT. — Nous appelons l'attention publique sur l'état que nous publions aujourd'hui des affaires de cette excellente institution pour les trois mois écoulés.

THEATRE ROYAL.—C'est hier soir, que M. ANDERSON le grand acteur anglais, le digne successeur de King, le rival de Macready, a fait son début dans Othello de Shakespeare.

GROSSE-ISLE.—Les dernières nouvelles sont alarmantes. Il y a plusieurs arrivages de vaisseaux contenant grand nombre de malades. La barque Lady Campbell a perdu 13 passagers durant la traversée et avait 50 malades à bord.

Fête Française à New-York.—Les français de New-York ont fête cette année avec beaucoup de pompe et d'éclat, l'anniversaire des journées de juillet.

LA SAISON ET LA RÉCOLTE.—Le beau temps que nous avons depuis 15 jours est favorable à la récolte. Les grains ont belle apparence et commencent à mûrir.

Mariage du Duc Wellington.—Le correspondant à Londres du New-York Herald parle du prochain mariage du vieux duc de Wellington avec Mlle Burdett Coutts.

Rumeurs.—Les derniers bruits courants disent que le col. Taché est fait adjudant-général, le col. Ernatinger député-adjutant-général de milice.

La 7e Livraison de l'Album littéraire et musical de la Revue Canadienne est maintenant prête à nos bureaux, et sera distribuée en ville demain.

ÉTAT SANITAIRE DE LA CITE. Retour hebdomadaire des enterrement à Montréal durant la semaine dernière.

Table with 2 columns: Category and Count. Includes Enfants, Hommes et femmes mariés, Veuves et veuves, Garçons et filles, Desquels étaient émigrés, Résidents, L'an dernier, semaine correspondante, Augmentation cette année, Émigrés aux apprentis, Total des enterrements, Moins les retours du 30 aux apprentis.

Des lettres de St. Jean Dorchester nous mentionnent plusieurs cas de fièvres parmi les habitants qui sont venus en contact avec les malades émigrés arrêtés à cette place.

Correspondance. J. D. écrivain, La Baie du Fèbre; reçue remise au 1er juillet 1847; A. G. écrivain, St. Jean, 1er semestre 1847; A. C. B. écrivain, St. Hyacinthe, année 1847; Honble. D. M., Trois-Rivières, année 1847; L. E. D. écrivain, Trois-Rivières, année 1847; J.-Bte. L. écrivain, Trois-Rivières, 6 mois 1847; Mde de St. Ours, année 1847; Mlle P. St. Ours, année 1847; P. N. L. écrivain, St. Ours, 1er semestre 1847; J. B. M. écrivain, St. Ours, 1er semestre 1847; J. C. écrivain, St. Denis, année 1847; L. G. écrivain, St. Denis, année 1847; C. B. écrivain, St. Hyacinthe, 1er semestre 1847; A. P. écrivain, St. Hyacinthe, 1er semestre 1847; J. L. S. écrivain, St. Hyacinthe, année 1847; J. D. écrivain, Chambly, 2me semestre 1847.

Bulletin Commercial. LA FLEUR est à peu près aux mêmes prix que la semaine dernière. 1000 barrils du blé d'Ohio ont été vendus 27s. et depuis 1000 autres semblables 25s. 6d.

Le Blé se vend peu. 2500 minots ont échangé de mains à 6s. 5d. le minot. Le fret de Montréal à Liverpool est maintenant de 6s. 6d. à 6s. 9d.

PRIX DES MARCHÉS.

Table of market prices for various goods like POTASSE, FLEURS, BŒUF, LARD, FROMAGE AMERICAIN, etc., with columns for quantity, price, and date.

Naissances. En cette ville, hier, la Dame de A. Ziegler écrivain, a mis au monde un fils.

Mariages. A Québec le 27, par Messire Léon Gingras, Rémi Cayer, écrivain, médecin, à Dlle. Marie Caroline Bonhamie.

Decès. En cette ville, dans la matinée du 30 courant, a un âge très avancé, Dames Sarah-Ann, veuve de feu l'hon. John Richardson.

En cette ville, le 29 ult. à l'âge de 2 mois et 26 jours, Louis-Alphonse, enfant de M. Louis-Jules Gandry dit Bourbonnière.

En cette ville, hier, Adolphe-Arthur, enfant de Ferdinand Perrin, écrivain, âgé de 3 mois et 6 jours.

En cette ville, vendredi soir, subitement, M. Jean-Marie Beauchamp, couvreur en ferblanc, âgé de 60 ans.

En cette ville le 30 Marie-Henriette-Angélique, enfant de Pierre Rottot, écrivain, de cette ville, âgée de 13 mois.

THEATRE ROYAL, QUARRE DALHOUSIE. SECONDE SOIRÉE DE M. ANDERSON, (Le grand tragédien du théâtre de Drury Lane.)

CE SOIR, MARDI, 3 AOUT, LA DAME DE LYON. CLAUDE MELNOTTE... M. ANDERSON.

RECLAMATIONS. Contre le Gouvernement des Etats-Unis pour Services ou Fournitures durant la guerre de 1776.

BOTTES ET SOULIERS. Le Soussigné informe ses amis et le public, qu'il a engagé plusieurs bons ouvriers comme cordonniers et qu'il aura toujours à vendre un bel assortiment de meilleures BOTTES et des meilleurs SOULIERS.

TERRE A VENDRE. ON offre en vente une magnifique Terre de 100 arpens, située à St. Idore.

EAUX DES SOURCES DE VARENNES. L'Agent pour cette ville, pour la vente des eaux salutaires des SOURCES DE VARENNES.

VENTION EXPONAS. A LA FOLLE ENCHÈRE. Montréal, à savoir: SÉRAPHIM LEDUC, de la paroisse de St. Laurent, dans le district de Montréal, cultivateur, comme ayant épousé Delina Pilon...

LA BANQUE D'ÉPARGNE DE LA CITE DE MONTREAL. EXTRAIT. BALANCE des aux Dépositaires à cet date, par état, le 31 juillet.

LA BANQUE D'ÉPARGNE DE LA CITE DE MONTREAL. BUREAU DU TRESORIER DE LA CITE. HOTEL-DE-VILLE, 26 JUILLET 1847.



CORPORATION DE MONTREAL. VIS est par le présent donné que les LIVRES de CONSTITUTIONS pour l'année courante ont été remis et filés au Bureau du Trésorier de la Cité.

L'ALBUM LITTERAIRE ET MUSICAL.

Pour le mois de Juillet. SOMMAIRE DE CETTE LIVRAISON: LITTÉRATURE: L'Ange de Rédemption, par FABRE D'OLIVET.—HISTOIRE: La mort des Girondins, par M. DELAMARTINE.—BIOGRAPHIE: Les Prédicateurs célèbres, "l'Abbé Cœur et l'Abbé Coquerneau", par G. DE CHATOUVILLE.—VOYAGES: Déceptions de voyageurs; Aux bords du Rhin, par FRANCIS WEY.

A VENDRE A CE BUREAU. AUX ARTISANS DU CANADA. UNE EXPOSITION et une vente d'articles de MÉCANIQUE exécutés par des artistes qui résident en ce pays, aura lieu en ce lieu, en Septembre prochain, sous le patronage de S. E. le Gouverneur-Gé, néral.

CANAL LACHINE. VIS est par les présentes donné que l'eau sera consacrée dans le CANAL LACHINE jusqu'à samedi soir le huit août prochain; et qu'après cette date la navigation à travers le canal sera suspendue jusqu'à ce qu'un avis ultérieur soit donné.

EAUX DES SOURCES DE VARENNES. L'Agent pour cette ville, pour la vente des eaux salutaires des SOURCES DE VARENNES.

TERRE A VENDRE. ON offre en vente une magnifique Terre de 100 arpens, située à St. Idore.

EAUX DES SOURCES DE VARENNES. L'Agent pour cette ville, pour la vente des eaux salutaires des SOURCES DE VARENNES.

A L'ENSEIGNE DU CASTOR.

No. 122, RUE ST. PAUL. No. 122, RUE ST. PAUL.

Hardes Faites, Marchandises Seches, &c.

MR. LOUIS PLAMONDON

A L'HONNEUR de prévenir le public qu'il vient d'ouvrir à l'endroit indiqué un vaste Magasin de Marchandises Seches et d'habillements tout faits.

DEPARTEMENTS DES HARDES FAITES.

Table listing various clothing items and their prices, including Surtouts, Flocks, Gilets, Habits, etc.

HABILLEMENTS FAITS SUR MESURES.

Table listing custom-made clothing items and their prices, including Habit de Drap, Pantalons, Vestes, etc.

M. LOUIS PLAMONDON ayant à son service de Tailleurs habillements toujours au courant des modes nouvelles, les ou vres sont garantis.

25 POUR 100 DE TOUTES MARCHANDISES QUE PARTOUT AILLEURS.

POINT DE SECOND PRIX.

203. MARCHANDISES NOUVELLES. 203. RUE NOTRE-DAME. (Partie Ouest.)

Premiere Importation de la Saison. J. B. BROWN, annonce respectueusement aux Dames de Montréal, qu'il vient de recevoir, (par la voie de New-York et du Lac Champlain) un assortiment de MARCHANDISES D'ETE d'un choix le plus nouveau et le plus à la mode.

5,000 PIECES DE TAPISSERIES. A vendre à bon marché au No. 122, Coin des Rues St. Paul et St. Gabriel.—7 mai.

165. TAPIS A L'HUILE. 165. RUE CRAIG.

GRANDE VARIETE DE PATRONS ET DE COULEURS. A VENDRE PAR M. A. BAYBARRER, au No. 165, Rue Craig, près du MARCHÉ A FOIN.

ANCIEN MAISON de CHAPEAUX de LONDRES. de Chapellerie DE LONDRES. Une porte au Nord de la Place d'Armes, Rue Notre-Dame.

REQU par les derniers arrivages d'Automne, par le Great Britain et le Lady Seaton et attendu de jour en jour par le Great Britain et le John Bull un magnifique assortiment de CHAPEAUX DE SOIE, SATIN, VELOURS et de CASTOR, à vendre par le Soussigné à ses bas prix ordinaires, à l'ancien établissement de Chapellerie de Londres, une porte au nord de la Place d'Armes, rue Notre-Dame.

A. & T. LESPRANCE, RUE ST. PAUL, NO. 78 & 82, PLACE JACQUES CARTIER.

VIENNENT de recevoir une partie de leurs MARCHANDISES du PRINTEMPS, consistant en Draps fins et superfins, Casimirs, Soirces, Subans, Toiles, Lainages et Catonades en grandes variétés.

MAGASIN DES CHAPEAUX de LONDRES. HENDERSON, FRERE & CIE. VIENNENT de faire débarquer du steamboat de ce matin, un assortiment complet de CHAPEAUX DE PARIS à la dernière mode, venus par la voie de Liverpool par le Charles Jones maintenant à Québec.—21 mai.

BAINS DE MONTREAL, No. 50, Rue Craig. Seront maintenant ouverts tous les jours au public, depuis 5 heures A. M. à 10 heures P. M.—Chaque Bain TRENTE SOUS. Montréal, 30 Avril, 1847. GEO. GARTH.

JARDIN BOTANIQUE DE GUILBAULT.

M. GUILBAULT, à l'honneur de l'honneur aux amateurs de Belle plantes qu'il vient d'arriver d'une excursion dans le sud et qu'il a rapporté avec lui une quantité de plantes les plus rares, ce qui avec la collection qu'il possédait et ce qu'il reçoit en ce moment d'Europe, forme la collection, la plus étendue, qui ait été offerte en Canada.

ARRANGEMENTS POUR 1847. LE RICHELIEU, CAPITAINE J. F. SINCENNES.

PLACES DE DÉPARTS. DE MONTREAL, DE CHAMBLEY. Tous les mardis et Vendredis, à 4 heures P. M., Touchera à Yverchères, à 6 heures P. M.

AGENTS: Sorel, St. Charles, Chambly. J. MONDOR, J. L. HIBERT, J. O. BUNKEN.

BANQUE D'EPARGNES DE LA CITE ET DISTRICT DE MONTREAL.

AVIS est par les présentes donné que cette institution paiera CINQ PER CENT sur tous les Dépôts. Les Dépôts sont reçus tous les jours de dix à trois heures et de six à huit heures dans les soirs des samedis et lundis (les fêtes exceptées).

EXTRAIT. MONTANT des aux dépositaires le 31 mars 1847, £29350 3 9.

Bureau de la Banque d'Epargnes de la Cité et du District, N° 46 grande rue St. Jacques, à côté de l'Ottawa Hôtel.

IMPRIMERIE de la REVUE CANADIENNE. On exécute à ce bureau toutes sortes d'ouvrages, sous le plus court délai, à des prix réduits.

ÉTABLISSEMENT CANADIEN DE FERRONNERIE, ENSEIGNE de la CHARRUE DOREE. No. 91, Cois des rues St. Paul et St. Denis.

UN SEUL PRIX DEMANDE. No. 175, rue Notre-Dame, l'Ancienne Banque d'Epargne. 1er juin 1847.

BIJOUTERIE NOUVELLE. No 80, RUE ST. PAUL. L. P. BOIVIN, No 80, RUE ST. PAUL.

MONTRÉS ET HORLOGERIE. L'HONNEUR d'informer ses amis et le public qu'il vient de recevoir par les arrivages du printemps un assortiment considérable d'articles de BIJOUTERIE NOUVELLE et du dernier goût parmi lesquels sont les suivants:

UN GRAND ASSORTIMENT D'OBJETS D'ART ET DE FANTAISIE, LADIES COMPANIONS. Erreurs, Bites à ouvrages pour dames, boîtes de toilette pour messieurs, boîtes à montures d'écaillés, boîtes et secrétaires de bois rose, Thermomètres, Pots pour l'eau chaude couverte, Compas de poches.

A GRAND MARCHÉ! SONT OFFERTES EN VENTE AU-DESSOUS DU PRIX COUTANT TOUTES LES MARCHANDISES SECHES

MARCHANDISES NOUVELLES. Arrivages du Printemps. Le Soussigné reçoit par les Vaisseaux Mahaica, Calcedonia, Albion, Erramanga, Britannia, Cœur de Lion, Anne, Aqua Marina, John Bull, Flora Mar, Great Britain, Montezuma, Cambria et Ottawa, un assortiment Général en Soirces, Catonages, Lainages, Toiles, &c. &c.

J. P. Leprohon, Avocat, A ETABLIE SON BUREAU, RUE ST. VINCENT, No. 8—Octobre.

AUX ENTREPRENEURS. Les Personnes qui voudront entreprendre la construction d'un MOULIN à FARINE, dans la paroisse de St-Gésaire, Seigneurie de Bartzsch, voudront bien s'adresser pour prendre des arrangements au bureau de la Seigneurie.

HOTEL DES SOURCES DE VARENNE. LES PROPRIETAIRES des Sources de Varennes ont l'honneur d'annoncer à leurs amis et au public qu'ils viennent d'ouvrir leur Hôtel pour recevoir les visiteurs durant la belle saison.

BEAUBRY & FRERE. No. 124, RUE NOTRE-DAME, (VIS-A-VIS L'EGLISE ANGLAISE.)

IMPORTATION DU PRINTEMPS MARCHANDISES NOUVELLES. M. ALEXANDER SIMPSON, ANNONCE respectueusement aux dames et au public de Montréal, l'arrivée par l'Erramanga, de partie d'un des plus beaux et des plus considérables assortiments de CHALES qui ait jamais été importé en cette Province, dont le plus grand nombre sera offert au prix de manufacturier.

UN SEUL PRIX DEMANDE. No. 175, rue Notre-Dame, l'Ancienne Banque d'Epargne. 1er juin 1847.